

EXTENSION AIRE DE PREMONTAGE

ENVIRONNEMENT



Note ICPE – 31/08/2016

Activités réalisées sur l'aire de Prémontage :

- Assemblage de panneaux en blocs :
 - Manutention par portique
 - Travaux de soudage / meulage / oxycoupage / redressage
- Pré-armement / Armement de blocs
 - Chemins de câbles
 - Tuyauteries
 - Passages de cloisons
 - Isolation
- Peinture de blocs sous abri
- Stockage de blocs avant transfert en forme



Impacts sur classement ICPE :

- Assemblage de panneaux en blocs
 - Manutention par portique
 - Travaux de soudage / meulage / oxycoupage / redressage
- Pré-armement / Armement de blocs
 - Chemins de câbles
 - Tuyauteries
 - Passages de cloisons
 - Isolation
- Peinture de blocs sous abri
- Stockage de blocs avant transfert en forme

Rubriques concernées :

1434 : Installation de distribution de liquides inflammables

2560 : Travail mécanique des métaux

2575 : Emploi de matières abrasives

2940 : Application de peinture

4320/4321 : Aérosols

4718 : Gaz inflammables liquéfiés

4725 : Oxygène



31 août 2016 | Slide 3

Cette présentation et les informations qui y sont contenues sont la propriété de STX FRANCE et ne peuvent pas être reproduites, utilisées ou communiquées, même partiellement, sans le consentement écrit préalable de STX France SA.

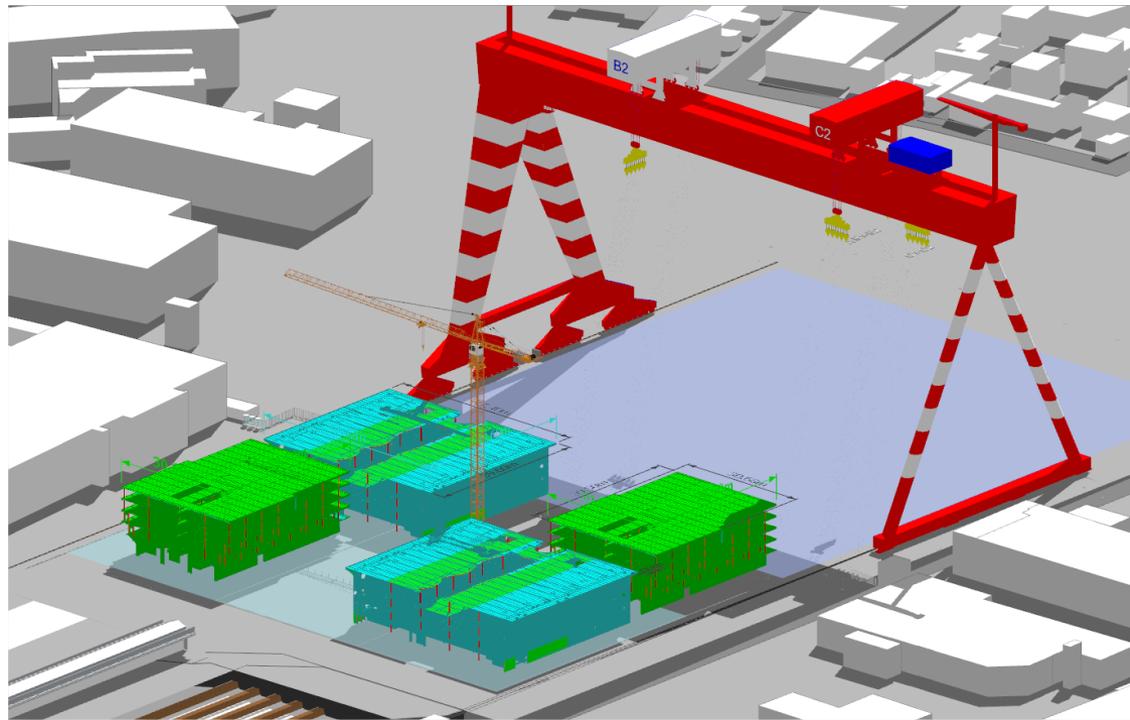
| Désignation des activités | Caractéristiques actuelles | Classement | Impact sur caractéristiques |
|---|--|-----------------------|--|
| 1434 - Liquides inflammables (installation de remplissage ou de distribution) | Gasoil Non Routier, un volucompteur 8m ³ /h | Déclaration | Caractéristiques actuelles suffisantes. Pas de stockage ni d'installation de distribution de liquides inflammables dans la zone d'extension du prémontage. Utilisation de la station de distribution existante |
| 2560 - Travail mécanique des métaux et alliages. B. - Autres installations que celles visées au A, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation | Total site > 1 000kW | Enregistrement | Pas d'installations fixes |
| 2575 - Abrasives (emploi de matières) . La puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation. | Total installations fixes= 1,5MW | Déclaration | Pas d'installations fixes |
| 2940 - Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile,...). 2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction) | Total site ≈ 5 300 kg/j | Autorisation | Caractéristiques actuelles suffisantes car peu d'activité de peinture au stade prémontage. Pas de stockage de peinture dans la zone d'extension du prémontage |
| 4320 - Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de cat1/2 contenant des gaz inflammables de cat1/2 ou des liquides inflammables de cat1. Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation | Quantité maxi = 2,5T | Non Classée | Caractéristiques actuelles suffisantes. Pas de stockage dans la zone d'extension du prémontage |
| 4321 - Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de cat1/2 ne contenant pas de gaz inflammables de cat1/2 ou des liquides inflammables de cat1. Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation | Quantité maxi = 2,5T | Non Classée | Caractéristiques actuelles suffisantes. Pas de stockage dans la zone d'extension du prémontage |
| 4718 - Gaz inflammables liquéfiés de cat1/2. Quantité totale susceptible d'être présente dans les installations | Ethylène, cuve aérienne de 60m ³ soit quantité maxi 35T | Déclaration | Caractéristiques actuelles suffisantes. Pas de stockage dans la zone d'extension du prémontage. Branchement au réseau de distribution aérien existant |
| 4725 - Oxygène. Quantité susceptible d'être présente dans l'installation | 2 réservoirs aériens de 50m ³ et 25m ³ soit maxi 82,5T | Déclaration | Caractéristiques actuelles suffisantes. Pas de stockage dans la zone d'extension du prémontage. Branchement au réseau de distribution aérien existant |

Impacts sur classement ICPE :

L'extension de l'aire de Prémontage ne nécessite pas d'augmentation des volumes autorisés → modification non substantielle

Le projet fera l'objet d'une mise à jour du dossier d'autorisation Préfectorale notamment sur les points suivants :

- Impacts environnementaux
- Bruit en limite de propriété
- Étude de dangers
- Gestion des effluents (eaux pluviales)
- Organisation des secours (gestion des situations d'urgence)



Extension Aire de Prémontage

Aspects et Impacts Environnementaux

STX France est certifié ISO 14001 depuis septembre 2007. L'ensemble des activités réalisées sur le site fait l'objet d'une analyse régulièrement mise à jour des aspects et impacts environnementaux.

L'évaluation est réalisée sur 4 critères : réglementation, gravité, fréquence, sensibilité. Les aspects environnementaux significatifs font systématiquement l'objet d'une mesure de prévention.

Exemple pour le Prémontage :

| Activité | Sous-activité | Aspect | Impact | Mode de fonct ° (N, T, D) | R | G | F | S | Résultat | AES O / N | Mesures de prévention |
|----------------------------------|--|---|-------------------------------------|---------------------------|----|----|----|------|----------|-----------|--|
| Soudage manuel ou assisté | FFAG / Sous Flux (ESAB) / Electrode / Gougeage (Arc Air) | Utilisation de produit de soudage | Rejet de poussières métalliques | N | 5 | 1 | 5 | 10 | 250 | N | Filtres en sortie d'aspiration de fumées |
| | | | Production de déchets non dangereux | N | 5 | 1 | 5 | 1 | 25 | N | Tri des déchets en place |
| | | Utilisation de gaz de soudage | Consommation d'énergie | N | 1 | 10 | 5 | 5 | 250 | N | Suivi de la consommation par GTC |
| | | Utilisation d'électricité | Consommation d'énergie renouvelable | N | 1 | 10 | 5 | 1 | 50 | N | Suivi de la consommation par GTC |
| | | Mise à niveau du liquide refroidissement (FFAG) | Production de déchets dangereux | T | 5 | 5 | 1 | 5 | 125 | N | Tri à la source des DID |
| | | Fuite de liquide de refroidissement (FFAG) | Pollution | D | 5 | 5 | 10 | 1 | 250 | N | Programme d'exercices d'interventions sur pollution mis en place depuis janvier 2009 |
| | Gougeage (Arc Air) | Emission de bruit | Nuisance sonore | N | 5 | 5 | 1 | 5 | 125 | N | Contrôle régulier des niveaux de bruit en limite de propriété |
| | Contrôle non destructif de conformité de soudure | Utilisation de produit de ressuage | Production de déchets dangereux | N | 5 | 5 | 1 | 5 | 125 | N | Tri sélectif des aérosols |
| | | Incendie | Production de déchets dangereux | D | 5 | 5 | 10 | 5 | 1250 | O | Plan de sensibilisation au travail par point chaud pour le personnel STX et externe |
| | Pollution | | D | 5 | 10 | 10 | 10 | 5000 | O | | |

Impact sonore

STX a missionné le cabinet d'expertise acoustique JLBI Conseils pour réaliser les prestations suivantes :

- Audit et mesurage situation sonore environnementale, aux abords du site.
- Analyse des données sonométriques enregistrées
- Interprétation en regard de la législation applicable
- Etude prévisionnelle impact allongement PM :
 - Maquette acoustique
 - Étude et modélisation de l'impact en période diurne
 - Étude et modélisation de l'impact en période nocturne
 - Caractérisation de l'efficacité et de l'impact des avertisseurs sonores du TGP (Très Grand Portique)

31 août 2016 | Slide 7

Cette présentation et les informations qui y sont contenues sont la propriété de STX FRANCE et ne peuvent pas être reproduites, utilisées ou communiquées, même partiellement, sans le consentement écrit préalable de STX France SA.

Impact sonore

Conclusions de l'étude :

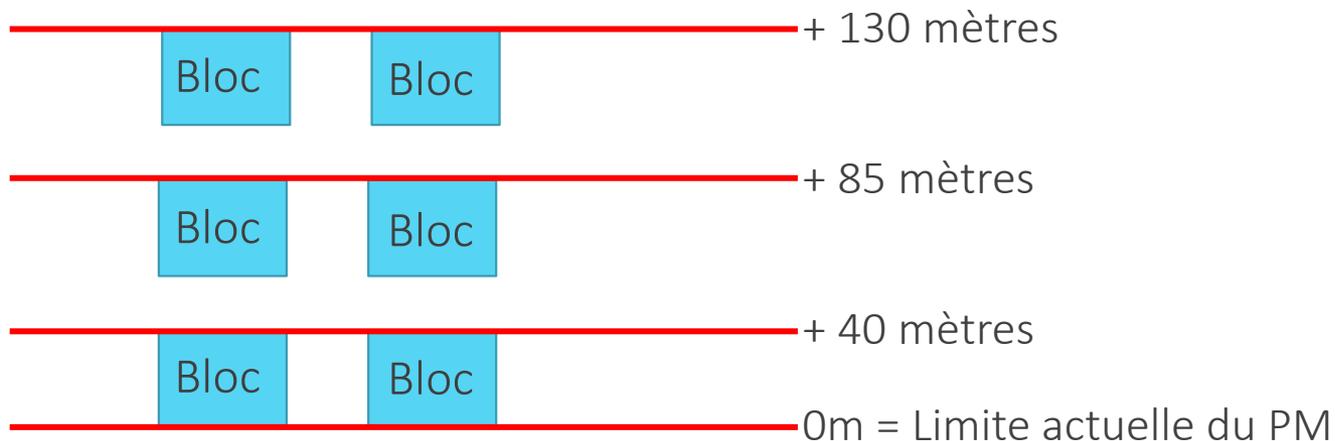
- Dans la situation actuelle, STX est conforme à la réglementation ICPE et plus particulièrement à son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 18/05/98
- En prenant en compte l'extension du PM, en période diurne :
 - Quelque soit la position de travail du TGP, les émergences sont conformes à la réglementation en vigueur
- En prenant en compte l'extension du PM, en période nocturne :
 - Lorsque le TGP est en phase de travail sur la zone de l'extension (+40m par rapport à la limite actuelle), les émergences sont conformes à la réglementation en vigueur
 - Lorsque le TGP est en phase de travail sur la zone de l'extension (+85m par rapport à la limite actuelle), les émergences sont conformes à la réglementation en vigueur
 - Lorsque le TGP est en phase de travail sur la zone de l'extension (+130m par rapport à la limite actuelle), les émergences sont légèrement supérieures au seuil réglementaire, de 0.5 à 1 dB(A)

À noter :

- L'occurrence de risque émergentiel lorsque le TGP est en phase de travail à +130m est de 4 fois 5 minutes par nuit, 16 nuits par an lorsque l'activité STX est en charge haute (voir explication sur slide suivante).

Impact sonore

La future extension du prémontage permettra l'assemblage de 6 blocs supplémentaires par rapport à la capacité actuelle.



Les lignes rouges représentent les positions possibles du TGP en phase de travail. Les phases de travail du TGP se découpent de la manière suivante :

| | | | | | |
|---------------------------------------|------------------------------|---|----------------------------|--|---------|
| Translation Aller 3 minutes | Descente 2 minutes | Arrêts des mouvements du TGP 2 à 3 heures | Montée 2 minutes | Translation Retour 3 minutes | à +130m |
| Translation Aller 2 minutes | Descente 2 minutes | Arrêts des mouvements du TGP 2 à 3 heures | Montée 2 minutes | Translation Retour 2 minutes | à +85m |
| Translation Aller 1 minutes | Descente 2 minutes | Arrêts des mouvements du TGP 2 à 3 heures | Montée 2 minutes | Translation Retour 1 minutes | à +40m |

Étude de dangers

L'étude de dangers réalisée en 2009 conclue à l'absence de dangers directs (produits et/ou procédés) et indirects (effet dominos) sur le prémontage.

Gestion des effluents

Les activités réalisées sur le Prémontage ne génèrent pas d'effluents liquides. Les seuls effluents sont donc les eaux pluviales. Un réseau de collecte sera installé pour collecter les eaux pluviales de l'extension et il sera raccordé au réseau existant interne STX.

Organisation des secours

L'extension sera intégrée à l'organisation des secours existante : 1^{ère} intervention en moins de 3min, équipes de surveillance et d'intervention sur site 7J/7 24h/24



L'AVENIR

pour ambition



Cette présentation et les informations qui y sont contenues sont la propriété de STX FRANCE et ne peuvent pas être reproduites, utilisées ou communiquées, même partiellement, sans le consentement écrit préalable de STX France SA.